



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2024 - 02 - 25

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

SLO

ID : 085-200023778-20240411-DL_2024_02_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI,

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le
long de la RD 6 - Convention d'aménagement**

Dans sa séance du 14 septembre 2023, le Bureau Communautaire approuvait le projet de création d'une piste cyclable bidirectionnelle, du giratoire *La Jalonnière* à Saint Gilles Croix de Vie jusqu'à la piste existante arrivant chemin des Chaines à Givrand et sollicitait la participation financière du Département dans le cadre du programme d'aides mis en place par le Conseil Départemental visant la pratique du vélo au quotidien.

Le Président du Conseil Départemental nous a informés le 24 novembre 2023 de la décision de la Commission Permanente qui s'est prononcée favorablement dans le cadre du programme d'aide aux aménagements cyclables en faveur du vélo au quotidien 2023-2028 et qui a décidé de nous accorder une subvention de 40 % du montant des travaux plafonné à 300 000 €, soit un montant estimatif de subvention de 219 214 €, au regard du montant du marché attribué. Après vérification, il convient de préciser que ce projet pourra par ailleurs bénéficier de subvention complémentaire.

Si la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux est assurée par la Communauté d'Agglomération sous sa propre responsabilité en prenant en charge l'ensemble des missions études, procédures administratives et surveillance des travaux, ces derniers sont réalisés intégralement sur le domaine public routier départemental.

A ce titre, il convient d'établir une convention entre le Département et la Communauté d'Agglomération pour autoriser et définir les conditions d'intervention pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 suivants,

Vu le BP 2024,

Vu la décision n° 2023 07 07 du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023, portant approbation d'une demande de subvention auprès du Département de la Vendée pour la création d'une piste cyclable le long de la RD6, et l'obtention d'une subvention de 219 214 €,

Vu la décision du Bureau Communautaire du 21 mars 2024 portant attribution du marché de réalisation d'un itinéraire cyclable le long de la RD6,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail du 24 octobre 2023,

Vu le projet de convention soumis par le Département de la Vendée,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame Isabelle DURANTEAU et Monsieur Thomas PERROCHEAU ne prennent pas part au vote),

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le projet de convention transmis par le Département autorisant la Communauté d'Agglomération à réaliser une piste cyclable le long de la RD6 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,

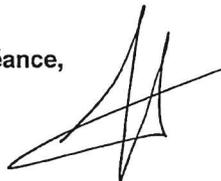
Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

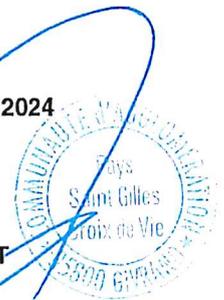
Jean SOYER



Givrand, le 16 avril 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 17 AVR. 2024

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 17 AVR. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.